



## Prise d'empreintes + photos sans aucune raison, normal ?

Par **mariedu11**, le **03/06/2023** à **20:14**

Bonjour, victime de harcèlement depuis 10 ans sans que le maire de la commune n'agisse, je lui ai adressé un simple courrier pour lui demander de transmettre les vidéos aux autorités judiciaires car mes harceleurs pouvaient être identifiés grâce à elles. rnrnA ma grande surprise j'ai été convoqué à la gendarmerie pour une plainte du maire contre moi pour le motif : M. le maire se sent offensé par mon courrier. Après avoir été entendu, le gendarme m'a dit que M. le Procureur demandait mes empreintes et ma photo, j'ai été dans l'obligation d'accepté. Je suis reconnu comme personne vulnérable, suivi psychologiquement depuis plusieurs années et très affaibli par ce harcèlement .rnrnEst-ce normal que ma photo et mes empreintes aient été prises ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **03/06/2023** à **21:00**

bonjour,rnrnque vient faire le maire dans votre problème de harcèlement ?rnrnla première démarche est de déposer une plainte contre vos harceleurs à la gendarmerie ou à la police.rnrnsalutations

Par **mariedu11**, le **03/06/2023** à **21:32**

Bonsoir, ce sont des personnes de diverses associations qui m'ont dit que c'est au maire d'intervenir face à un tel harcèlement. J'ai compris plus tard qu'en fait il faut déposer plainte

auprès des gendarmes et ces derniers se chargent de visionner les vidéos. Je n'ai rien à me reprocher, je n'ai jamais craquée et je ne comprends pas pourquoi me prendre mes empreintes et ma photo. Je trouve cela abusif alors que je n'ai commis aucun délit. Les harceleurs se sont toujours vantés d'avoir des amis gendarmes, je me pose des questions parfois quand même.

Par **Henriri**, le **04/06/2023 à 07:45**

Hello ! Marie je comprends qu'il soit fort déplaisant de se voir traitée comme suspecte (mais de quoi d'ailleurs). Je ne sais pas en quels termes vous êtes adressée au maire mais peut-être (je cherche une hypothétique explication) vos propos l'ont-ils inquiété à tort je suppose. Or l'actualité montre que certains maires ont des problèmes avec leurs administrés. Concentrez-vous sur ce que vous dites subir depuis 10 ans : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31146> Vous évoquez des vidéos que pourrait fournir la municipalité, il s'agit donc de vidéos extérieures prises dans l'espace public. Quels actes répréhensibles pourraient-elles montrer ? En tout cas si vous portez plainte je vous suggère de porter plainte contre X. A+

Par **BrunoDeprais**, le **04/06/2023 à 10:34**

Bonjour, Le Maire (visiblement lui) a déposé une plainte en pénal contre vous, voilà pourquoi on vous prend les empreintes et signes distinctifs (tatouage par exemple si vous en avez).

Par **mariedu11**, le **04/06/2023 à 17:35**

Bonjour, une plainte parce que M. le Maire est offensé par mon courrier qui n'est absolument pas agressif, je trouve que c'est totalement abusif de prendre mes empreintes et ma photo. Je me sens traitée comme une criminelle alors que je suis victime de harcèlement et d'agressions physiques sans que les autorités ne portent assistance. J'ai même reçu il y a quelques années un rappel à la loi sans jamais n'avoir été entendu. Là par contre j'ai fait un signalement à l'IGGN.

Par **amajuris**, le **04/06/2023 à 18:05**

bonjour, soyons sérieux, si le maire a déposé une plainte contre vous et que la gendarmerie vous a convoqué, c'est que le maire avait des arguments sérieux contre vous. L'avertissement pénal probatoire (ancien rappel à la loi) est un entretien réalisé par le **procureur de la République ou son délégué**, je suis surpris que vous ayez eu un rappel à la loi sans entretien. salutations

Par **mariedu11**, le **04/06/2023** à **20:01**

Bonsoir, je vous confirme et j'atteste n'avoir jamais été entendu et donc reçu un rappel à la loi sans être entendu. J'ai contacté une association France victime, un membre m'a répondu d'envisager de porter plainte contre les autorités, des faits relevant du criminel n'ayant jamais été pris en compte par certaines autorités. J'ai filmé un homme me menaçant de mort, le gendarme me répond que je risque d'aller en prison pour l'avoir filmé. Vous dites "soyons sérieux", mais je suis sérieuse et victime de non assistance, d'abus de pouvoir, d'intimidation, de pression...Je peux tout prouver, je reste tout de même choquée de voir que tout semble être fait pour retourner la situation contre moi. rnrnNon, le maire n'a aucun arguments sérieux, ce ne sont que mensonges, pour preuve, il assure dans sa plainte qu'il n'y a aucune caméra dans le village, j'ai donc pris en photo toutes les caméras que j'avais remarqué et imprimé l'article du journal qui évoque la mairie ayant pris la décision d'installer des caméras dans la commune. Tout ceci afin de me défendre face à des accusations mensongères et choquantes.